

<p>Commune de</p>  <p>Méry sur Oise</p>	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p>	<p>Département du Val d'Oise Arrondissement : Pontoise</p>
--	---	--

DICRIM :

Mairie – 14 Avenue Marcel Perrin – 95540 MERY SUR OISE

☎ 01.30.36.23.00 ☎ 01.30.36.23.01 ⓐ communication@merysuroise.fr  www.merysuroise



**PLAN COMMUNAL DE
SAUVEGARDE**

D.I.C.R.I.M

**DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES RISQUES
MAJEURS**

Département du Val d'Oise
Arrondissement :
Pontoise

« PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Méry-sur-Oise est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées pour réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document.

Ce *DICRIM* ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (*PCS*) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan. Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Jean-Pierre Pernot
Le Maire

Mairie – 14 Avenue Marcel Perrin – 95540 MERY SUR OISE

 01.30.36.23.00  01.30.36.23.01  communication@merysuroise.fr  www.merysuroise

 <p>Commune de Méry sur Oise</p>	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p> <p>D.I.C.R.I.M</p> <p>DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS</p>	<p>Département du Val d'Oise Arrondissement : Pontoise</p>
---	---	--

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles:

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage,
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Pour en savoir plus

Mairie – 14 Avenue Marcel Perrin – 95540 MERY SUR OISE

 01.30.36.23.00  01.30.36.23.01  communication@merysuroise.fr  www.merysuroise



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone

Département du Val d'Oise

Arrondissement :

Pontoise



CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : L'Oise débordant lentement, vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone...).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone,...).



1. Mettez-vous à l'abri et si possible à l'étage



2. Ecoutez la radio (idfm Radio Enghien 98.0 – R.G.G 99.2 – Alternative FM 96.7 ou France Inter 87.8)

3- Suivez les consignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Coupez l'électricité et le gaz

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

**Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
Chauffez dès que possible**

 <p>Commune de Méry sur Oise</p>	<h2>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</h2> <h3>RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN</h3> <p>Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol</p>	<p>Département du Val d'Oise Arrondissement : Pontoise</p> 
---	---	--

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

ALERTE : Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées ;

1 - Pendant l'événement		
 <p>Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments</p>	 <p>Ne revenez pas sur vos pas</p>	 <p>Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé</p>

2 – Après l'événement	
ÉVALUEZ LES DÉGÂTS	INFORMEZ LES AUTORITÉS

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

A l'intérieur	A l'extérieur
 <p>Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas</p>	 <p>Éloignez-vous de la zone dangereuse</p>

SI VOUS AVEZ CONNAISSANCE (cartes anciennes, textes...), DE L'EXISTENCE D'ANCIENNES MINES, CAVITÉS OU AUTRE POUVANT ENTRAINER DES MOUVEMENTS DE TERRAIN, Veuillez EN INFORMER IMMÉDIATEMENT LA MAIRIE.

Mairie – 14 Avenue Marcel Perrin – 95540 MERY SUR OISE

01.30.36.23.00 01.30.36.23.01 communication@merysuroise.fr www.merysuroise

 <p>Commune de Méry sur Oise</p>	<h2>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</h2> <h3>RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES</h3> <p>Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous-sol (canalisations-gazoduc, oléoducs)</p>	<p>Département du Val d'Oise Arrondissement : Pontoise</p>  <p>transport de marchandises dangereuses</p>
---	--	---

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ: ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

<p>Si vous êtes témoin</p> <p> Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger</p> <ul style="list-style-type: none"> o Si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie o Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant o Si un nuage毒ique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent <p>Et consignes 1 et 3 (2 si possible)</p>	<p>Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon consignes</p> <p>1 - Mettez-vous à l'abri</p> <p></p> <ul style="list-style-type: none"> - restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche - fermez les portes et les fenêtres - arrêtez les ventilations <p>Ou 1 - Eloignez vous</p> <p>Mais Évitez de vous enfermer dans votre véhicule</p> <p>2 - Écoutez la radio</p> <p></p> <p>idfm Radio Enghien 98.0 R.G.G 99.2 – Alternative FM 96.7 ou France Inter 87.8</p> <p>3 - Dans tous les cas</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px; vertical-align: top;">  Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle </td><td style="padding: 5px; vertical-align: top;">  N'allez pas chercher vos enfants à l'école </td><td style="padding: 5px; vertical-align: top;">  Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte </td></tr> </table>	 Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école	 Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte
 Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école	 Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte		

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS

Mairie – 14 Avenue Marcel Perrin – 95540 MERY SUR OISE

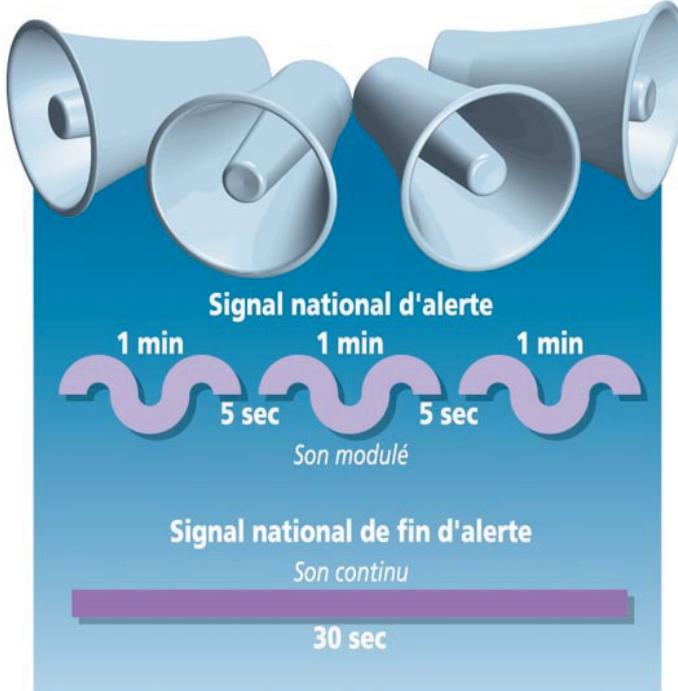
 01.30.36.23.00  01.30.36.23.01  communication@merysuroise.fr   www.merysuroise



**PLAN COMMUNAL DE
SAUVEGARDE**

**LE SIGNAL NATIONAL
D'ALERTE**

**(DÉCRET N° 2005-1269
DU 12 OCTOBRE 2005)**



Le signal national d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute. Il a pour objet d'avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger et de se porter à l'écoute de la radio.

Le signal de fin d'alerte est un son continu, sans changement de tonalité, durant 30 secondes. La fin de l'alerte est également annoncée à la radio.

Les maires, en tant qu'autorité de déclenchement de l'alerte, peuvent avoir recours aux services de radio et de télévision dont la liste est fixée par un arrêté pris en application du décret n° 2005-1269 du 12 octobre 2005 relatif au

code d'alerte national.

Les services de radio peuvent jouer un rôle essentiel dans le domaine de l'information des populations dans le contexte des événements de sécurité civile, tant pour relayer les consignes des autorités sur les comportements à adopter avant et pendant l'événement que pour informer les populations sinistrées.